

Mise à jour Coronavirus: le Secrétariat de la Commission des jeux de hasard applique les mesures du 17/03/2020: tous les documents doivent être envoyés par voie électronique autant que possible jusqu'au 5/04/2020.

Suite aux derniers développements du coronavirus, le Conseil national de sécurité s'est réuni à nouveau le 17/03/2020 en présence et en consultation avec les Ministres-présidents. Il a été décidé d'imposer des mesures supplémentaires pour prévenir la propagation de l'épidémie.

Les nouvelles mesures affecteront le traitement des documents reçus par la Commission des jeux de hasard par courrier ordinaire.

Le gouvernement fédéral déclare:

(...)

(2) Les entreprises - quelle que soit leur taille - sont tenues d'organiser le télétravail pour chaque poste où cela est possible, sans exception.

(...)

Afin de garantir la sécurité de son personnel, la Commission des jeux de hasard assure un suivi strict de ces mesures complémentaires prises le 17/03/2020. Par conséquent, les documents envoyés par la poste à la Commission des jeux de hasard ne seront traités que deux fois par semaine, et ce au moins jusqu'au 5/04/2020. L'adresse électronique de la Commission des jeux de hasard est info@gamingcommission.be.

Pour les demandes d'exclusion: ces demandes sont traitées autant que possible par voie électronique. Vous pouvez envoyer votre demande à info@gamingcommission.be. Une demande d'exclusion doit être signée et accompagnée d'une copie recto-verso de la carte d'identité.

Pour les opérateurs: dans la mesure du possible, les documents relatifs aux licences sont traités par voie électronique. Vous pouvez envoyer vos documents à info@gamingcommission.be ou directement au gestionnaire du dossier si vous les connaissez. Veuillez toujours indiquer clairement la classe de la licence dans le titre.

Toutes les autres questions peuvent également être adressées à info@gamingcommission.be ou au gestionnaire du dossier en question.

Les lettres envoyées à la Commission des jeux par la poste ne seront traitées que deux fois par semaine jusqu'au 5/04/2020 au moins.

Si vous avez envoyé une lettre à la Commission des jeux ces derniers jours, nous vous demandons d'en envoyer une copie via info@gamingcommission.be ou directement au gestionnaire du dossier si vous le connaissez. Veuillez indiquer clairement qu'il s'agit d'une copie.

Toutes les informations sur le coronavirus seront disponibles et mises à jour sur le site <https://www.info-coronavirus.be/fr>. Le numéro de téléphone 0800.14.689 reste disponible (8-20 h.) pour répondre aux questions des citoyens.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au communiqué de presse du gouvernement fédéral :

https://www.belgium.be/fr/actualites/2020/coronavirus_mesures_renforcees

Enfin, nous tenons à vous rappeler que les mesures d'hygiène de base sont toujours d'application, à savoir se laver les mains avec du savon, tousser et éternuer dans le coude et éviter tout contact étroit. Si vous avez le moindre doute, consultez votre médecin. Chacun doit faire sa part pour limiter la propagation du virus.